

Sommaire

Editorial	1-2
Assurance-maladie des travailleurs frontaliers	2-3
Le sort des ayants-droits transfrontaliers	4-5
Certificats médicaux constatant des violences domestiques	6
Cambriolage	5-7
Candidatures	7-9
Errata Liste officielle	9
Changements d'adresses	9-11
Mutations	11-12
Décès	12
Petites annonces	12-13
Conférence de la Société Médicale de Genève	13
A vos agendas!	14-15
Pensez-y!	15

Retenez les dates des deux
**Assemblées générales
ordinaires**
de cette année:
les lundis 1^{er} juin et
16 novembre 2015
dès 19 h 00.



Les errances du Conseil fédéral

Sous le titre *Rien de nouveau, mais une nette détérioration*, la FMH a dit, dans un communiqué de presse du 19 février, tout le mal qu'elle pense du nouveau projet de loi concernant la régulation des admissions illimitée dans le temps. A nouveau, pour un sujet maintes fois débattu, le Conseil fédéral montre son absence d'écoute et de vision.

Lors de la levée de la clause du besoin fin 2011, n'a-t-on pas vu arriver dans notre canton des collègues aux titres certes administrativement reconnus, mais à la formation médicale et/ou chirurgicale peu académique? Certains collègues se sont installés alors même qu'ils n'avaient pas effectué de réelle formation continue à laquelle ils sont tenus, et que dire de ceux qui n'avaient carrément plus exercé depuis des années? Mais la loi et l'administration n'ont de critères que la reconnaissance automatique de titres validés dans un pays de l'Union européenne quelle que soit la nationalité de l'intéressé. Un non-sens. Que l'on se comprenne bien, ce n'est pas l'origine qui fait le bon médecin, mais

son parcours académique et sa formation continue.

Notre association a toujours défendu la qualité médicale et des soins optimaux pour la population de notre canton. Le Conseil de l'AMG s'est ainsi engagé avec détermination en faveur des propositions de la FMH concernant l'obligation d'effectuer au moins trois années en institution suisse de formation reconnue et de parler la langue de la région où l'on pratique. Des exigences qui seules permettent d'assurer un niveau de soins et de qualité afin d'obtenir une relève médicale de haut niveau pouvant s'intégrer aisément dans le tissu médical genevois.

Par sa proposition, le Conseil fédéral ne s'attaque qu'à la médecine de ville, car seul l'ambulatoire non hospitalier est concerné. Là encore, c'est un non-sens. Il est indispensable que l'ensemble des droits de pratique soient soumis, comme c'est le cas actuellement à Genève, à une commission quadripartite où les acteurs concernés (HUG, cliniques, AMG et AMIG) cherchent réellement à trouver les équilibres

**Pour être efficace
sur toute la ligne,
collaborez avec la Caisse
des Médecins en ligne.**

Ä K ÄRZTEKASSE
C M CAISSE DES MÉDECINS
CASSA DEI MEDICI

CAISSE DES MÉDECINS
Société coopérative · Agence Genève-Valais
Route de Jussy 29 · 1226 Thônex
Tél. 022 869 45 50 · Fax 022 869 45 06
www.caisse-des-medecins.ch
geneve@caisse-des-medecins.ch

nécessaires et à effectuer les arbitrages en pleine connaissance du tissu médico-chirurgical genevois: les assureurs ne doivent pas en faire partie, dont les critères ne sont qu'économiques.

L'AMG a toujours souhaité la pleine et libre installation pour les médecins avec une formation académique optimale et reconnu la notion de qualité médicale. Notre association siège ainsi à la commission quadripartite et participe directement aux arbitrages. Une régulation est nécessaire, c'est un fait. Nous retenons des propositions de M. Alain Berset la volonté de donner aux cantons cette prérogative. Il ne faut pas perdre de vue que le Conseil fédéral ne s'est pas gêné de placer une épée de Damoclès au-dessus de nos têtes: si les coûts devaient augmenter malgré les interventions cantonales, la Confédération pourrait intervenir sur les tarifs et baisser ceux-ci jusqu'à dix pourcent.

Les partisans de ces propositions fédérales sont peu nombreux et la solution actuelle, avec les trois années de formation, doit absolument être maintenue. Les assureurs sont à l'affût et espèrent tout prochainement pouvoir revenir avec la fin de l'obligation de contracter. La menace est réelle, qu'elle soit fédérale ou lob-

byiste. Restons sur des critères en faveur de la population, de la sécurité des soins et aussi de la relève médicale, car une autre menace est constamment avancée, celle de la future pénurie des médecins: entre l'application dès 2017 des mesures acceptées par le souverain contre l'immigration de masse, le franc fort et la régulation des admissions, nous nous devons d'être formateurs et d'encourager un partenariat public-privé renforcé dans le cursus de nos jeunes collègues.

L'AMG va prochainement procéder à un nouveau sondage auprès de ses membres sur les deux points suivants: quelle vision les membres de chaque groupe de spécialistes ont-ils de leur propre discipline en termes d'offre? Toutes spécialités confondues, quelles disciplines les médecins jugent-ils prioritaires en termes de nouveaux droits de pratique?

Beaucoup a déjà été écrit sur la régulation des admissions. Aucune solution n'a été politiquement acceptée à moyen ou long terme qui puisse satisfaire toutes les parties, mais il est une certitude: une forme de régulation doit exister et elle ne peut être fondée que sur les critères défendus par les sociétés médicales.

Michel Matter



Nos prestations à Genève : 24/7



Leader suisse en médecine de laboratoire, Viollier est toujours à proximité. A Genève, Viollier Genève SA (diagnostic clinique de laboratoire) et Viollier Weintraub SA (pathologie) se tiennent à votre entière disposition.

Entreprise familiale avec plus de 650 collaborateurs, elle est dirigée par la famille Viollier, aux racines genevoises depuis 1606.

Assurance-maladie des travailleurs frontaliers (suite)

L'article de Mme Jacqueline Deck paru dans le dernier numéro de La lettre a, comme prévu – s'agissant d'un domaine réglementaire en pleine mouvance, c'est bien normal – fait naître des questions auxquelles Mme Deck répond ci-dessous. Pour mémoire, dans le domaine de l'assurance-maladie, la notion de frontaliers couvre également les Suisses établis en France, mais travaillant en Suisse. (réd.)

Exercice du droit d'option: Un patient franco-suisse me demande s'il peut conserver son assurance de base LAMal tout en allant résider en France voisine pour sa prochaine retraite?

Dans le cadre des Accords bilatéraux, le changement de lieu de résidence (de la Suisse à la France dans cas présent) et le changement de statut, en particulier celui du passage à la retraite, ouvrent un nouveau droit d'option pour s'assurer en France ou en Suisse.

Attention toutefois et ceci est important: la possibilité de rester assuré en Suisse n'existe que si l'assuré perçoit une rente de la Suisse exclusivement. Une prestation aussi minime soit-elle du pays de résidence entraîne l'obligation de s'assurer dans ledit pays, soit à la Sécurité sociale française.

Si la possibilité d'opter pour l'assurance-maladie suisse est acquise, il faut encore voir si sa caisse-maladie pratique l'assurance dans tous les Etats membres de l'UE ou de l'AELE. On peut trouver la liste y relative sur le site du service l'assurance-maladie Genève à la rubrique «Accords bilatéraux». Voilà pour l'assurance-maladie sociale.

Concernant éventuellement les assurances complémentaires, il faut se renseigner auprès de son assureur-maladie pour savoir s'il offre ce genre de produits à l'étranger. Le cas échéant, un assuré peut perdre ses assurances complémentaires.

Tarif TARMED ou Tarif Sécurité sociale? Pour quelles prestations la Sécurité sociale française rembourse-t-elle sur une base TARMED ou sur une base Sécurité sociale?

Il est vrai que l'enjeu de l'accès aux soins en Suisse des frontaliers et de leurs ayants-droit et des rentiers au bénéfice d'une rente suisse exclusivement est la base des remboursements de soins, TARMED ou Sécurité sociale.

Du côté des fournisseurs de prestations suisses, quel que soit le cas de figure (soins urgents, soins nécessaires programmés, certains soins initiés avant l'échéance du contrat privé, etc.), ces derniers doivent établir leurs factures selon le tarif applicable dans le pays de soins, c'est-à-dire la Suisse. C'est la Sécurité sociale qui, selon la catégorie de soins, effectue un remboursement sur base du TARMED ou de la Sécurité sociale.

Prise en charge des soins ayant débuté en Suisse avant l'échéance du contrat privé – Je suis confrontée à une jeune patiente en psychothérapie qui est en plein traitement qui va s'interrompre fin avril alors que son médecin traitant a soutenu par un rapport l'importance de la poursuite, ceci d'autant qu'on manque de psychothérapeute d'orientation analytique en France voisine. La réponse de la Sécurité sociale est négative et même si ma patiente est prête à participer financièrement, ce n'est juste pas jouable avec son salaire. Ma patiente a tenté toutes sortes de démarches auprès d'assurances privées mais sans succès. Cela crée vraiment des situations assez dramatiques et sans solutions il faudra que nous travaillions à 30% du tarif suisse, et encore, pour éviter des catastrophes.

Cette situation pose le problème de la prise en charge des soins initiés, c'est-à-dire de la prise en charge par la Sécurité sociale française des soins débutés en Suisse et pris en charge jusqu'à présent par une assurance privée.

En l'état actuel de la législation, il faut distinguer deux cas en particulier: les soins lourds en rapport avec une affection de longue durée et les soins lourds sans rapport avec une affection de longue durée.

La Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) a établi une liste des affections de longue durée comme le diabète ou le cancer. S'il s'agit d'une de ces maladies, le médecin traitant doit prendre contact avec le médecin-conseil de la CPAM qui donnera en principe son accord pour que les soins puissent être poursuivis en Suisse pour une période convenue en fonction de la pathologie. La prise en charge se fera sur la base des tarifs suisses.

Quant aux soins qui n'ont pas de rapport avec une affection de longue durée, c'est le médecin-conseil qui jugera de la pertinence de poursuivre les soins en Suisse.

Enfin, pour les soins initiés non lourds, ils pourront être pris en charge pour les frontaliers mais sur la base des tarifs français. C'est un des points obtenus lors des négociations qui garantit au frontalier une prise en charge partielle des coûts pour des soins qui pourraient être réalisés en France.

Il est clair que les règles posées par la législation en l'état actuel des choses risquent de poser des problèmes, en particulier pour les psychothérapies et peut-être certaines maladies chroniques. Le patient devra participer aux frais non couverts.

A ce jour, j'avoue ne pas voir de solutions si ce n'est une évolution de la législation compte tenu des négociations encore en cours.

**Vos patients le consultent:
Pensez à consulter le site
www.planetesante.ch!**

Convention France (CPAM) – Suisse (médecin traitant): Un frontalier peut-il choisir son médecin traitant en Suisse? Existe-t-il une convention générale ou une convention type que le médecin suisse pourrait avec la Sécu?

La signature de l'Accord organisant les rapports entre les médecins établis dans un autre Etat membre de l'UE/EEE/Suisse/Monaco et l'assurance maladie française (régime général) se fait de cas en cas lorsqu'un patient/assuré fait le choix de son médecin traitant en Suisse. On ne peut signer ledit accord de façon générale. Il faut encore savoir que, dans une telle situation et selon les renseignements que j'ai obtenus de la Sécurité sociale française en l'état actuel de la législation (qui peut évoluer), le médecin traitant suisse choisi établit sa facture selon le TARMED alors que le patient est remboursé sur une base Sécurité sociale (hormis les cas d'urgence et les cas de soins nécessaires programmés en Suisse). En fait, en signant un tel accord, le médecin traitant suisse s'engage à suivre le dispositif du parcours de soins coordonnés mis en place par l'assurance-maladie française.

Jacqueline Deck
Juriste

Le sort des ayants-droit dans la réforme de l'assurance-maladie des transfrontaliers

Le régime général de l'assurance-maladie française reconnaît la qualité d'ayants-droit. Un ayant-droit est une personne qui tient son droit à l'assurance-maladie/maternité du fait de ses liens avec un assuré. Ce statut permet, sous certaines conditions, d'avoir une protection sociale et de bénéficier à ce titre du remboursement des soins en cas de maladie et de maternité.

Que se passe-t-il si l'assuré est un travailleur frontalier?

Notion d'ayant-droit

De façon générale, on peut dire que, pour avoir le statut d'ayant-droit, il faut être membre de la famille d'un assuré social, partager sa vie ou être à sa charge.

Peuvent en particulier être reconnus comme ayants-droit, sur demande de rattachement:

- le conjoint de l'assuré social, s'il n'exerce pas d'activité ou s'il ne bénéficie pas lui-même d'un régime obligatoire de sécurité sociale à un autre titre;
- le concubin vivant maritalement avec l'assuré social et qui est à sa charge totale effective et permanente;
- le partenaire lié à un assuré social par un PACS;
- les enfants qu'ils soient légitimes, naturels, reconnus ou non, adoptés ou recueillis et qui sont à charge de l'assuré social (ou de son conjoint, concubin ou partenaire PACS) et ce, jusqu'à l'âge de 16 ans ou 20 ans en cas de poursuite d'études ou d'impossibilité de travailler par suite d'infirmité ou de maladie chronique;

- les ascendants, descendants, collatéraux et alliés jusqu'au 3^e degré sous certaines conditions ou
- le cohabitant à charge.

Prise en charge des soins en Suisse

Les soins nécessaires durant un séjour temporaire en Suisse

Comme pour tout ressortissant de l'Union européenne, ces soins sont pris en charge par l'Etat d'origine selon la législation locale (LAMal) et aux mêmes conditions (franchise et participation aux frais) sur présentation de la Carte européenne d'assurance-maladie (CEAM). A noter que la CEAM est individuelle et nominative. Les factures sont établies sur la base des tarifs suisses.

Les soins nécessaires programmés en Suisse

La situation est la même que pour l'assuré frontalier : il faut l'accord du médecin-conseil de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) pour que le remboursement s'effectue au tarif du lieu de prestation.

Les soins initiés avant l'échéance du contrat privé

Actuellement, il semblerait que des négociations avec le ministère français soient en cours pour la prise en charge de tels soins débutés en Suisse et pris en charge par l'assurance privée.

Les soins à venir

Les ayants-droit n'ont pas droit au remboursement des soins ambulatoires non urgents effectués en Suisse.

Pour conclure, il est important de souligner que les règles établies tant pour le frontalier actif que pour ses ayants-droit sont susceptibles d'évoluer sur certains points. En cas de doute, il faut se renseigner auprès de la Caisse primaire d'assurance maladie de son département (n° national 3646 ou www.ameli.fr).

Jacqueline Deck
Juriste

Confession d'un médecin sur un vol d'ordinateurs ou l'illusion de la sécurité en cabinet

L'histoire qui suit est véridique: elle m'a été contée par un médecin qui exerce quelque part en Suisse romande et pourrait tout aussi bien vous arriver. Pensez à vos patients, pensez à vos dossiers, pensez à vos rapports, pensez au secret médical, pensez à votre facturation et sauvegardez systématiquement vos données! Un médecin prévenu en vaut deux! (pov)

«Je partage un cabinet avec un autre médecin, tous deux à temps partiel. Il y a quelques années, suite à un cambriolage avec effraction de tout l'étage, nous avons fait installer un système d'alarme. A ce moment, le voleur cherchait de l'argent, mais comme nous évitions d'en garder, il est reparti bredouille. Peu après, la régie a fait poser des portes blindées chez tous les locataires de l'immeuble. Celles-ci se refermant automatiquement, nous avons investi dans un système d'ouverture à distance.

Il y a quelques semaines, vers 18 h 00, une personne sonne à l'entrée. J'ai activé l'ouverture et en sortant du local nous servant de secrétariat, j'aperçois un

jeune homme qui se dirige vers les toilettes, puis vers la salle d'attente. Il avait l'air de connaître les lieux et faisait les cent pas comme s'il attendait quelqu'un.

Dernièrement, mon collègue avait terminé ses consultations plus tardivement vers 19 h 00. Par conséquent, j'ai pensé qu'il était soit un de ses nouveaux patients, soit qu'il était venu chercher le patient qui était en consultation, comme cela était déjà arrivé. Je l'ai laissé dans la salle d'attente et j'ai quitté le cabinet vers 18 h 20. De retour vers 21 h 30 pour récupérer mes affaires, j'ai alors constaté qu'il manquait l'ordinateur portable du secrétariat, ainsi que celui que j'avais exceptionnellement amené de mon domicile le matin même. J'avais laissé celui-ci dans un sac entreposé dans un coin. J'ai tout de suite appelé mon collègue, pensant qu'il les avait peut-être pris ou rangés, ce qu'il a démenti. Il a fallu nous rendre à l'évidence, nous avons été cambriolés dans le court laps de temps où je suis parti et où il a quitté son bureau. Nous avons

(suite en page 7)

Certificats médicaux constatant des violences domestiques

Médecins, attention! Les certificats médicaux constatant des violences domestiques ne sont pas toujours adéquats, ni donc utilisables: c'est en substance le message, daté de février 2015, que le Médecin cantonal, le Prof. Jacques-André Romand, et le Délégué cantonal aux violences domestiques, M. David Bourgoz, ont demandé à l'AMG de faire passer à tous ses médecins. Nous vous en souhaitons bonne réception. (réd.)

Genève, février 2015

Concerne: Violences domestiques: certificat médical

Madame, Monsieur,
Chère et cher Collègue,

Selon les données de l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) 2012, plus de 20'000 habitantes et habitants du canton de Genève subissent chaque année des violences domestiques. Afin d'obtenir de l'aide, une majorité de victimes se tourne vers son médecin pour une prise en charge mais également pour une documentation des lésions le cas échéant, entre autres par le biais d'un certificat médical. Ce dernier est essentiel pour la victime de violences domestiques qui peut l'utiliser lors de démarches judiciaires, auprès de l'instance d'indemnisation LAVI (l'aide aux victimes d'infractions), ou de son assurance accident, etc.

Etant régulièrement confrontés à des documentations erronées, les soussignés rappellent que **les certificats médicaux doivent décrire avec précision les lésions objectivées et les éventuelles séquelles prévisibles.** Le médecin peut indiquer si les lésions constatées lui semblent compatibles avec les allégations du patient. Toutefois, il n'est pas habilité à faire œuvre

d'expert. Le certificat ne doit en aucun cas relater des faits invérifiables par le praticien, comme l'origine exacte ou l'auteur des lésions, ainsi que des circonstances dont il n'aurait pas été directement témoin.

En cas de doute lors de son établissement, le médecin peut consulter le site www.ge.ch/stopviolence ou s'adresser aux deux médecins référents des HUG:

- Dr. ESCARD, médecin adjoint responsable de l'Unité des violences: 022 372 96 41
- Dr. FRACASSO, médecin adjoint responsable du Centre universitaire romand de médecine légale (CURML): 022 379 56 16

Lorsque le certificat médical n'est pas rédigé en accord avec ce qui précède, il n'est pas utilisable en procédure. Ceci dessert la victime des violences et est susceptible d'engager la responsabilité du médecin tant sur le plan disciplinaire que civil, voire pénal.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, chère et cher Collègue, nos salutations les meilleures.

Professeur Jacques-André Romand
Médecin cantonal

David Bourgoz
Délégué aux violences domestiques

**Médecins, pour vos patients en fin de vie,
en alternative à l'hôpital,
pensez à la Maison de Tara:
www.lamaisondetara.ch tél: 022 348 86 66**

aussitôt déposé plainte auprès de la police, par téléphone, car vu l'absence d'effraction, elle ne se déplace pas. Le lendemain, rebelote, nous passons de nombreux appels. Après de multiples tentatives pour contacter l'assurance, elle nous informe, finalement, que nous ne serons pas dédommages, car «il n'y a pas eu d'effraction». Tout était pour notre poche, y compris l'achat de nouveaux ordinateurs et la réinstallation des logiciels nécessaires.

Ce vol nous a causé beaucoup de tort, mais il a aussi remis en cause notre conception de la sécurité. Jusqu'à présent, nous pensions que les malfaiteurs étaient cantonnés à l'extérieur et que nous étions protégés par la porte blindée et le système d'alarme. Nous avons pris conscience que nous pouvions être volés à «l'insu de notre plein gré» puisque j'ai ouvert la porte volontairement.

Depuis, nous avons tenté de tirer au maximum les leçons de cette situation. La première mesure fut de plus et mieux communiquer et de nous tenir au courant de nos horaires respectifs. Par exemple, lorsque l'un quitte le cabinet, il prévient l'autre, quitte à interrompre la consultation. Nous avons réorganisé le cabinet. Le système d'alarme a été adapté pour qu'il se

déclenche si quelqu'un pénètre dans les bureaux vides pendant les consultations.

Les ordinateurs sont désormais reliés à un câble anti-vol, chacun est muni d'un mot de passe. Nous vérifions que la sauvegarde est systématique après chaque utilisation de l'ordinateur et que nous avons un disque de rechange disponible dès que celui qui est connecté est rempli (nous n'en avons pas racheté et notre sauvegarde se terminait fin novembre 2014). De plus, nous envisageons d'acheter un visiophone à installer à la porte d'entrée du cabinet. Finalement, nous espérons que ces mesures nous éviteront ce genre d'ennui à l'avenir.

En conclusion, j'ai écrit cet article en espérant que notre récente mésaventure mettra en garde d'autres médecins. Mon message: soyez vigilants, un voleur peut se présenter comme un patient. De plus, n'oubliez surtout pas de protéger vos appareils et de sauvegarder systématiquement vos données!»

Paul-Olivier Vallotton

Candidatures à la qualité de membre actif

(sur la base d'un dossier de candidature, qui est transmis au groupe concerné, le Conseil se prononce sur toute candidature, après avoir reçu le préavis dudit groupe, qui peut exiger un parrainage; le Conseil peut aussi exiger un parrainage; après la décision du Conseil, la candidature est soumise à tous les membres par publication dans *La lettre de l'AMG*; dix jours après la parution de *La lettre*, le candidat est réputé admis au sein de l'AMG, à titre probatoire pour une durée de deux ans, sauf si dix membres actifs ou honoraires ont demandé au Conseil, avant l'échéance de ce délai de dix jours, de soumettre une candidature qu'ils contestent au vote d'une Assemblée générale, art. 5, al.1 à 5):

Dr Maud CAMP – WACHSMUTH
Clinique des Grangettes – Consultation d'urgence adulte
Chemin des Grangettes 7, 1224 Chêne-Bougeries
Née en 1976, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 2002
Titre postgrade de médecine interne générale, 2009

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecine en 2002, elle a effectué une formation en médecine interne aux HUG et à Nyon. Actuellement spécialiste en médecine interne générale, elle travaille comme médecin cadre à la consultation d'urgence de la Clinique des Grangettes depuis janvier 2013.

Dr Letizia CONTI
HUG – Service de cardiologie
Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1211 Genève 14
Née en 1978, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 2004
Titres postgrades en médecine interne générale, 2012, et en cardiologie, 2014

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 2004, elle a effectué une formation en médecine interne générale aux HUG. Elle s'est ensuite spécialisée en cardiologie à l'Hôpital de la Tour et aux HUG. Elle s'installera en tant que spécialiste en cardiologie à Thônex, en septembre 2015.

Dr Özgür GÜRER
Centre d'imagerie de la Servette
Avenue De-Luserna 17, 1203 Genève
Né en 1980, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 2006
Titre postgrade en radiologie, 2013

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 2006, il a débuté sa formation en radiologie à Neuchâtel. Après une année au CHUV dans le Service de neurologie vasculaire, il est revenu à Genève pour terminer sa formation de 2009 à 2012. Il obtient le titre de spécialiste en 2013. Après avoir exercé en tant que chef de clinique aux HUG, il est installé depuis décembre 2014 au Centre d'imagerie de la Servette.

— Les radiologues: Dr Troxler - Dr Besse Seligman - Dr Schwieger - Dr de Gautard - Dr Deac: Cardiologie FMH spécialisée en IRM cardiaque —



IRM ostéo-articulaire,
neuro-vasculaire,
abdominale/
gynécologique,
cardiaque



CT scanner
Denta-scan



Échographie
Doppler



Mammographie
numérique
low dose



Radiologie
interventionnelle
et thérapie
de la douleur



Radiologie
numérique



Panoramique
dentaire



Minéralométrie

du lundi au vendredi de 8h à 18h - Tél: +41 (0) 22 347 25 47

www.medimagesa.ch Adresse: 1 route de Florissant 1206 GENEVE Fax: +41 (0) 22 789 20 70 Mail: info@medimagesa.ch

1007306



**Fiduciaire reconnue sur la place genevoise depuis plus de 25 ans,
Gefarco est affiliée à FMH Fiduciaire Services.**

Gefarco est spécialisée dans l'accomplissement de mandats comptables et fiscaux, comme dans le conseil aux indépendants.

Forte de son expérience, elle vous offre des services variés tels que :

- Plans d'affaires, plans financiers et tous services de type fiduciaire
- Tenue de comptabilité, bouclage de comptes et préparation des bilans et comptes de résultats
- Etablissement de déclarations fiscales

Faites confiance à nos spécialistes!

Rue Jacques Grosselin 8 – 1227 Carouge / Tél 058 822 07 40 – Fax 058 822 07 41 / fiduciaire@gefarco.ch – www.gefarco.ch

1007127



Proximos, le service pharmaceutique d'hospitalisation à domicile 7j/7 de Genève collabore avec toutes les infirmières, indépendantes ou en institution (imad, CSI, Presti-services, etc.). Notre laboratoire, répondant aux dernières normes, nous permet de préparer des médicaments aseptiques et cytostatiques.

>> Découvrez-le à la rubrique Présentation > Locaux > visite virtuelle 360° de notre site internet.

Nos nouveaux locaux se trouvent au cœur des soins à domicile genevois, dans le même immeuble que imad, la CSI et Genève Médecins.

Inscrivez-vous sur notre site pour recevoir la newsletter!

Av. Cardinal-Mermillod 36
CH-1227 Carouge

T +41 (0)22 420 64 80
F +41 (0)22 420 64 81

contact@proximos.ch
www.proximos.ch

1005983

Candidatures à la qualité de membre actif (suite)

Dr Julien LAMBIEL
Route de Sauverny 10, 1290 Versoix
Né en 1981, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 2007
Titre postgrade en ophtalmologie, 2013

Après avoir suivi ses études à la Faculté de médecine de Genève et obtenu son diplôme de médecin en 2007, il effectue une année de médecine interne générale à l'Hôpital de Nyon avant de débiter sa formation en ophtalmologie aux HUG en 2008. En 2011, il est engagé à l'Hôpital ophtalmique Jules-Gonin de Lausanne, où il effectue une année supplémentaire en tant que médecin assistant. Après obtention de son titre FMH en ophtalmologie, il est nommé chef de clinique, poste qu'il occupera jusqu'à la fin de sa formation en ophtalmo-chirurgie en 2014. Il revient ensuite s'installer à Genève, depuis le 1^{er} novembre 2014.

Dr Caroline MANGE-TIMIS
Service de santé du personnel de l'Etat de Genève
Rue de l'Aubépine 6, 1205 Genève
Née en 1975, nationalité française
Diplôme de médecin en 2007 (France), reconnu en 2010
Titre postgrade en médecine du travail, 2007 (France), reconnu en 2010

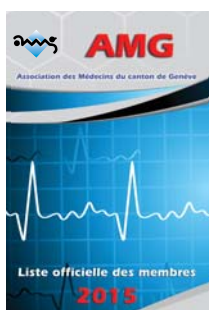
Après avoir obtenu son diplôme de médecin spécialiste en médecine du travail en France à Bordeaux le 30 avril 2006, elle a exercé initialement dans le Sud de la France. Arrivée à Genève en 2010, elle a travaillé comme cheffe de clinique puis médecin du travail au service de santé du personnel des HUG. Dès le 1^{er} février 2015, elle poursuit son activité de spécialiste en médecine du travail au service de santé du personnel de l'Etat de Genève.

Dr Christine ROSSIER
Centre d'oncologie des Eaux-Vives
Rue Maunoir 26, 1207 Genève
Née en 1974, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 2001
Titre postgrade en radio-oncologie / radiothérapie, 2011

Après avoir obtenu son diplôme fédéral de médecin à Genève en 2001, elle a effectué tout d'abord deux ans de médecine générale en gériatrie et médecine interne, ainsi qu'en chirurgie générale aux HUG. Puis elle a effectué sa formation post graduée en radio-oncologie aux HUG et au CHUV, en passant également par les services de médecine nucléaire et d'oncologie médicale. Après avoir passé son examen FMH, elle a été cheffe de clinique en radio-oncologie au sein des Hôpitaux neuchâtelois. Puis elle a exercé comme praticien à Paris (Gustave-Roussy), où elle a acquis une solide expérience dans le domaine du traitement du cancer du sein. Elle y a passé un diplôme de radiobiologie et radioprotection (Université Paris XI), ainsi qu'un diplôme de pathologie mammaire (Université de Versailles). Elle retourne en Suisse fin 2013 pour intégrer l'équipe du centre d'oncologie des Eaux-Vives.

Dr Veronica TARDIEU-MASPOLI
Rue John-Grasset 9, 1205 Genève
Née en 1982, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 2009
Titre postgrade en pédiatrie, 2014

Après avoir suivi ses études de médecine à Genève, elle a obtenu son diplôme fédéral de médecin en 2009. Par la suite, elle a travaillé une année en tant que médecin interne aux Urgences pédiatriques de Genève et une année au Tessin dans le Service de pédiatrie générale. Elle a poursuivi sa formation aux HUG de 2010 à 2015, où elle occupe actuellement le poste de cheffe de clinique en pédiatrie générale. Spécialiste en pédiatrie depuis mars 2014, elle s'installera en Ville de Genève à partir de mars 2015.



Errata

Nous vous prions de corriger votre *Liste officielle des membres 2015* aux pages suivantes :

- pages 37 et 149: ajouter le prénom au Dr BONVIN, soit **Florent**
- page 79: ajouter la spécialité abrégée **PSY** au Dr MADIONI Franca
- page 115: ajouter le prénom au Dr VON DER WEID soit **Nicolas** et compléter l'adresse soit 1206 Genève
- page 115: corriger le N° de rue dans l'adresse du Dr VIRGINIO DA SILVA JR Palmyr, qui est le **5** avenue du Mail et non le 15
- page 145: ajouter le **Dr MADIONI Franca, 1205** après le Dr LUKE Eric

Changements d'adresses

Le Dr Ilhem KHELIFA
Spécialiste en dermatologie et vénéréologie, n'exerce plus au Centre de Dermatologie de Genève (place Cornavin 12), mais au Centre de Dermatologie de Rive, cours de Rive 2, 1204 Genève.
Tél. (nouveau) 022 510 14 50
Fax (nouveau) 022 510 14 51

Le Dr Maria KOSTAKI
Spécialiste en dermatologie et vénéréologie, n'exerce plus à la place Cornavin 12, mais à Clinique du Seujet – Dermatologie, quai du Seujet 14, 1201 Genève.
Tél. (nouveau) 022 888 14 14

Ça va être la fête au labo !

1007293

Commandes et infos :
CaduMed SàRL
info@cadumed.ch
Tél. : 022 949 13 30
Fax : 022 340 36 51

Uritop 10, 100 bandelettes : 40.- CHF
VRS Top, boîte de 10 tests : 105.- CHF
Streptop A, boîte de 20 tests : 24.- CHF
InfluenzaTop A&B, 10 tests : 119.- CHF
CRP Test (sq), boîte de 40 tests : 195.- CHF
Test de grossesse, 20UI/L, 25 tests : 55.- CHF
Uritop 2 (Glu. & Prot), 100 bandelettes : 15.- CHF
Lecteur électronique de bandelettes Uritop : 475.- CHF

Cerise sur le gâteau : 1 Streptop A commandé = 1 point bonus. 6 points accumulés = -1.5% sur les autres tests.



CLINIQUE GENEVOISE
DE MONTANA

**Pour votre santé,
prenez de l'altitude**

Parmi nos pôles d'excellence, les traitements de :

- médecine interne
- réadaptations post-opératoires
- maladies psychiques (dépression, anxiété, addictions, boulimie, anorexie)
- maladies chroniques

Admissions sous 48h

027/485 61 22 – contact-cgm@hcuge.ch – www.cgm.ch

VOTRE PARTENAIRE SANTÉ AU CŒUR DES ALPES



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Clinique genevoise de Montana
Impasse Clairmont 2
3963 Crans-Montana

1005495

1006864



Proxilys

analyses médicales

Votre laboratoire de
proximité à Genève

- Tous panels d'analyses
- Rapidité de rendu des résultats
- Liens avec les dossiers médicaux

022 341 33 14 info@proxilis.ch www.proxilys.ch



***Vous avez besoin
de cartes
de donneurs
pour votre
salle d'attente?***

**Commandez les
au numéro de téléphone
gratuit suivant: 0800 570 234**

**info@swisstransplant.org
www.swisstransplant.org**

Changements d'adresses (suite)

Le Dr Suzana ZIVKOVIC

Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, n'exerce plus à l'Institut médical de Champel, mais au boulevard des Philosophes 3, 1205 Genève

Tél. (nouveau) 079 646 03 66

Fax (nouveau) 022 781 30 68

Dès le 1^{er} avril 2015

Le Dr Giuliana GALLI CARMINATI

Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, n'exerce plus à la rue Tronchin 4, mais à la rue des Cordiers 12, 1207 Genève

Tél. (inchangé) 079 911 47 81

Le Dr Luc MAGNENAT

Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, n'exerce plus à l'avenue J.-D.-Maillard 11 à Meyrin, mais à la rue de la Faucille 14, 1201 Genève.

Tél. (inchangé) 022 782 66 67

Le Dr Etienne PERRIN

Spécialiste en pneumologie et en médecine interne générale, n'exerce plus à l'avenue du Petit-Lancy 29, mais au chemin des Clochettes 8A, 1206 Genève.

Tél. (nouveau) 022 346 04 35

Fax (nouveau) 022 347 62 49

Mutations

Nouveaux membres (membres admis à titre probatoire pour une durée de deux ans, art. 5, al. 5):

Docteurs Richard BEST, Paulo Jorge CASTRO SOARES, Isabelle COIN, Valérie MC LIN, Sandrine MOTAMED, Abliz RAHMAN, Roxane YVERNAY, dès le 30 décembre 2014.

Membres actifs à titre associé (médecin exerçant son activité professionnelle principale en dehors du canton, mais ayant un droit de pratique à Genève; le candidat est admis par le Conseil sur présentation de la preuve de son affiliation à la société médicale du canton où il exerce son activité principale, art. 7, al. 1):

Dr Doris ZÜRCHER : membre ordinaire de l'AMG depuis avril 2010, elle exerce actuellement son activité principale hors canton (elle est aussi membre des sociétés cantonales de médecine de Vaud, Berne, Fribourg et Valais).

Membres actifs à titre honoraire (membres actifs âgés de plus de 65 ans qui totalisent plus de trente ans d'affiliation à l'AMG; mêmes droits que les membres actifs tant qu'ils ont une activité professionnelle; le Conseil peut décider de les mettre au bénéfice d'une cotisation réduite à partir du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet qui suit la demande, art. 6):

Docteurs Jean-François BABEL, Léon BENUSIGLIO, Béatrice BERTHOLET, Marc CASTHELAZ, Gilbert CHARBONNIER, Gérald d'ANDIRAN, Georges DAVOINE, Jean de BLONAY, Claude de SENARCLENS, Jean-Luc DESAULES, Antony de SOUSA, Jacques DUBUIS, Roland FAIGAUX, Michel FOURNIER, Antoine FRANGOS, Lucien GAMBA, Gilles GODINAT, Olivier GUINAND, Raphaël GUMENER, Dan MIRESCU, Frédy MOSER, Juan PETCHEN, Florence QUARTIER, Anne-Lise ROBERT, Peter ROSATTI, Saïd SABETI, Andreas SAURER, Constantin SAYEGH, Elisabeth SCHARER, Michel SORDET, Josef TEICHER, dès le 1^{er} janvier 2015.



Fondée en 1984 à Genève, la Fiduciaire Gespower, affiliée à FMH Fiduciaire Services, offre un encadrement professionnel d'aide à la gestion de votre entreprise ou de votre cabinet médical, secteur dans lequel la fiduciaire est fortement impliquée.

Nos principaux services :

- Assistance lors de création / reprise de sociétés ou cabinets médicaux
- Conseils juridiques
- Business plan
- Bilans, fiscalité, gestion comptable de sociétés
- Transformation juridique de sociétés

Rue Jacques Grosselin 8 – 1227 Carouge – Tél 058 822 07 00 – Fax 058 822 07 09 – fiduciaire@gespower.ch – www.gespower.ch

Mutations (suite)

Membres en congé (demande écrite au Conseil de tout membre renonçant à pratiquer à Genève pour une durée minimale d'un an et maximale de deux ans; le congé part du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet suivant la demande; libération de cotisation pendant la durée du congé; demande de prolongation possible, art. 9):

Docteurs Sorin BRUDASCA, Andreas GROSCURTH, dès le 1^{er} janvier 2015.

Membres passifs (membres cessant toute pratique professionnelle, pas de délai, libération de la cotisation à partir du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet qui suit la demande, voix consultative à l'Assemblée générale, art. 8):

Docteurs Corinne de MOERLOOSE, Thérèse KOHLER, Catherine ORCI-DARIER, Michel ROBERT, Marie-Claire VONLANTHEN, dès le 1^{er} janvier 2015.

Démissions (information par écrit au moins 3 mois avant le 30 juin ou le 31 décembre avec effet à cette date; ce faisant, quitte la FMH et la SMSR; sauf décision contraire du Conseil, la démission n'est acceptée que si les cotisations sont à jour et s'il n'y a pas de procédure ouverte auprès de la CDC, art. 10):

Docteurs Alain DAVET, au 30 juin 2015, Jolanta GOURMAUD, Laurent LAOUST, au 31 décembre 2014.

Expulsion (toute violation des statuts peut donner lieu à des sanctions prises par le Conseil à l'encontre de son auteur, art. 18, al. 14, et art. 34, al. 1):

Dr Nikola HAMSAG, au 31 décembre 2014

Contrats de médecin-conseil et de médecin du travail (le Conseil approuve les contrats de médecin-conseil et de médecin du travail – ou d'entreprise – conclus par les membres de l'AMG, art. 18, al. 11):

Dr Pierre-Henri LERESCHE, médecin du travail de *PATEK PHILIPPE SA*

Dr Francesco CONTI, médecin-conseil du *Service du Stationnement de la Fondation des parkings*

Dr Thomas HERRMANN, médecin-conseil de *PMSE SA – Genève (Prévention et maintien de la santé en entreprise)*

Dr Christian JUNET, médecin-conseil d'*Allianz Suisse Société d'Assurances SA*

Dr Patrick PRAPLAN, médecin-conseil de *Loyco SA*

Décès

Nous avons le profond regret de vous annoncer le décès du Docteur Gorjana BRANCA-MILISIC, survenu le 1^{er} février 2015.

Petites annonces

Pour avoir accès à toutes les petites annonces de l'AMG, cliquer sur «petites annonces» et «bourse de l'emploi» de notre site www.amge.ch

A remettre institut de radiologie

Institut de radiologie bien situé, rive droite, pour fin 2016 ou plus tôt si entente.

Contacteur par courriel: berger-teicher@bluewin.ch

Cherche remplaçant

Centre médical multidisciplinaire de l'Aéroport cherche un remplaçant pour tout le mois de mai 2015. Généraliste/interniste éventuellement jeune retraité. Mi-temps ou petits horaires possibles.

Contacteur par téléphone: 079 202 54 70 ou 022 545 05 00

Poste de médecin psychiatre remplaçant

La clinique La Métairie cherche un médecin remplaçant détenteur ou non du titre FMH en psychiatrie et psychothérapie pour un remplacement de juillet 2015 à février 2016. Le taux d'activité est de 50 ou 60%.

Contacteur par téléphone: 022 363 28 32

par courriel: ngervasoni@lametairie.ch

Petites annonces (suite)

Cabinet médical à louer

Cabinet médical dans quartier Servette, 68m², comprenant 2 bureaux de 15 m², lumineux, libre dès le 1^{er} mai 2015.

Contacteur par téléphone: 022 345 27 41
par courriel: gisele.lacote@bluewin.ch
ou Régie Brun: 022 718 19 19

Cabinet de médecins

Centre-ville, à 2 pas place du Cirque, cabinet 100m², 3 salles de consultation très claires, 1 salle de prélèvement, salle d'attente, bureau. Loyer 4500 CHF + charges

Contacteur par téléphone: 022 595 05 05
par courriel: direction@laplaine.ch

Cabinet médical à louer à Champel

Magnifique cabinet médical à louer de 45m² environ à Champel, près de l'Hôpital cantonal, entièrement rénové, avec climatisation, calme, disponible immédiatement. Situé au 4^e étage d'un immeuble de cabinets médicaux. Convierait plus particulièrement à un chirurgien, ou à un médecin FMH spécialisé en médecine chinoise ou autre spécialité ayant un droit de pratique indépendant à Genève.

Contacteur par téléphone: 022 347 45 11 et 078 707 53 2
par courriel: varmand@bluewin.ch

A remettre cabinet rive droite

Groupe médical rive droite cherche médecin avec titre FMH généraliste, interniste ou spécialiste avec droit de pratique à titre indépendant pour intégration dans un cabinet de groupe. Patientèle fidèle et nombreuse. Conditions d'installation attractives.

Contacteur par téléphone: 022 979 09 20 Dr Vora – Dr Cahannes
par courriel: vora@gmav.ch ou cahannes@gmav.ch

Cabinet à partager

Médecin souhaite partager son cabinet de gynécologie avec un médecin de préférence généraliste. Un gynécologue avec sa propre clientèle est également bienvenu. Le cabinet est spacieux (145 m²), calme, disponible immédiatement. Les conditions intéressantes, la situation idéale en plein cœur de Genève, à Rive.

Contacteur par téléphone: 022 311 24 20
par courriel: stojiljkovicd@yahoo.com

A vendre

Centre médical à Genève cherche à vendre:

2 plateformes évolutives XEO Cutera, année 2011

1 plateforme équipée épilation avec IPL prowawe et ND YAG épilatoire

1 plateforme équipée vasculaire pigmentaire rejuvénation avec IPL limeligt +IPL Acutip, IPL prowawe épilation, ND YAG vasculaire et YAG Genesis rejuvénation

Ces unités sont évolutives avec possibilités d'achat d'options supplémentaires chez Cutera : laser fractionné, Pearl, Titan

1 plateforme LASER diode épilatoire 810 nm «VECTUS» de Palomar, déc. 2012 avec deux têtes d'épilation, refroidissement par saphir intégré, économique à l'usage car pas de consommables et vitesse de traitement élevée.

Contacteur par courriel: info@freemontsa.ch

Recherche cabinet médecine générale

Médecin généraliste avec droit de pratique indépendant à Genève, expérience, recherche courant 2015 un cabinet de médecine générale à reprendre seul ou en association. Toute proposition sera étudiée.

Contacteur par courriel: rexior74@infomaniak.ch

Conférence de la Société Médicale de Genève

Mardi 14 avril 2015, 19 h 15

Les soucis éthiques suscités par les interventions dans le cerveau humain
par le Prof. Bernard Baertschi

Grâce aux progrès récents des neurosciences, il est devenu possible d'intervenir dans le cerveau humain de manière à la fois fine et ciblée: on n'est plus à l'époque des lobotomies et des thérapies électro-convulsives empiriques. C'est là une constatation encourageante pour la médecine (neurologie et psychiatrie), mais c'est aussi la source de certaines inquiétudes éthiques. En effet, le cerveau n'est pas un organe comme un autre, il est lié à la personne que nous sommes, à notre identité. Le conférencier examinera ces inquiétudes et évaluera leur pertinence, en partant de l'exemple des implants cérébraux (DBS) et des médicaments. Il sera question de leur usage pour des finalités thérapeutiques, mais aussi sociales. Puis il terminera par quelques réflexions sur l'amélioration de l'être humain (*human enhancement*) que ces avancées pourraient permettre.

Le Prof. Bernard Baertschi est philosophe, éthicien, maître d'enseignement et de recherche, Institut Ethique Histoire Humanité, Université de Genève.

Lieu: HUG, salle Opéra, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1205 Genève
Inscriptions auprès du Dr Thanh Dang: thanh.dang@grangettes.ch
Renseignements: <http://www.smge.ch>

A vos agendas!

Vous pouvez trouver la liste complète des colloques et conférences sur notre site www.amge.ch rubrique «On nous prie d'annoncer».

Jeudi 19 mars 2015, de 8 h 30 à 17 h 00

Formation Contrepoids

Obésité infantile: comment mettre en place une thérapie individuelle multidisciplinaire ?

Présentation de la formation aux médecins de premier recours:

<http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/lettre-dannonce-de-la-journee-du-19-mars-2015-HUG.pdf>

Lieu: centre de formation HUG, Les Grands-Bois / Belle-Ideé, chemin du Petit-Bel-Air 2, 1225 Chêne-Bourg

Mardi 24 mars 2015, de 17 h 30 à 18 h 30

Les colloques du mardi de chirurgie viscérale

Raretés fréquentes en chirurgie hépato-biliaire – Abscesses et kystes hépatiques: prise en charge

Programme de l'année: <http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/colloques-du-mardi-2015.pdf>

Lieu: HUG, salle Opéra, étage 0, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1205 Genève

Jeudi 26 mars 2015, de 8 h 30 à 12 h 15

Les Jeudis de la Vaudoise 2014 – 2015

Addictologie

Accès au programme complet et bulletin d'inscription:

<http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/PROGRAMME-JVD-2014-2015.pdf>

Lieu: CHUV, auditorio César-Roux, rue du Bugnon 21, 1011 Lausanne

Lundi 13 mardi 14 et mercredi 15 avril 2015, de 8 h 30 à 17 h 15

Oncologie et nutrition – 50^e cours suisse de formation en nutrition

Présentation, programme et informations:

http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/50e_Cours_Nutrition_Depliant_HD.pdf

Lieu: HUG, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1205 Genève

Du mercredi 15 avril au vendredi 17 avril 2015, de 9 h 00 à 16 h 15

Symposium suisse de gérontologie: Vivre sa vieillesse – Valeurs de vie

Présentation et programme: http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/ProSenectute_Flyer_Gerontologie_FR_web.pdf

Lieu: Kornhausforum, Kornhausplatz 18, Berne

Genève-médecins
24/24 
à domicile 022-754 54 54

Consultations à domicile 24h / 24 :

- Domicile, EMS, voie publique
- Urgences, médecine générale
- En collaboration avec le réseau de soins
- Sutures, ECG, sondages urinaires
- Conseils téléphoniques

Des médecins genevois au service des professionnels de la santé, et de leurs patients.

36 av. du Cardinal-Mermillod • 1227 Carouge • tél 022 754 54 54 • fax 022 734 25 91 • www.gemed.ch

A vos agendas! (suite)

Mercredi 15 avril 2015, à 19 h 30

**Conférence de l'Association genevoise de thérapies familiales
Thérapie familiale des troubles du comportement alimentaire
de l'enfant et de l'adolescent: le modèle de Robert Debré (Paris)**

Conférence de Solange COOK-DARZENS

Lieu: Fondation Louis-Jeantet, route de Florissant 77, 1206 Genève

Samedi 25 avril 2015

**XXII^e journée de l'AGEPSO
Des maux aux mots**

Avec la participation de Michael Parsons (Londres), Rudi Vermote (Bruxelles),
Luc Magnenat (Genève) et Jacques Press (Genève).

Argument:

<http://www.ageps.ch/assets/Documents/1ere-annonce-journee-2015.pdf>

Lieu: Muséum d'histoire naturelle, route de Malagnou 1, 1208 Genève

Jeudi 7 mai 2015, de 9 h 00 à 17 h 30

**La faim dans tous ses états
3^e symposium genevois des troubles
du comportement alimentaire et de l'obésité**

Présentation et programme:

http://www.amge.ch/site/wp-content/uploads/3e_Symposium_TCA_Print_2.pdf

Lieu: HUG, salle Opéra, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1205 Genève

Du mercredi 13 mai au samedi 16 mai 2015

Journées Balint d'Annecy 2015

Ce séminaire s'adresse à tous les professionnels de la santé. Il propose un travail centré sur la relation au patient selon la méthode développée par le psychanalyste Michaël Balint. Le matériel clinique, apporté par les participants, fait l'objet d'un travail en commun selon un dispositif alternant petits groupes Balint et grands groupes Balint.

Activités optionnelles : psychodrame Balint et relaxation psychanalytique (méthode Sapir). Séminaire reconnu par l'Académie suisse de médecine Psychosomatique et psychosociale (ASMPP) pour 27 crédits.

Renseignements: <http://www.psychodrame-balint.com/Annecy/ANNECY.html>

Contact: Dr Jean-Pierre Bachmann, rue des Sources 15, 1205 Genève,
tél. 022 321 53 53, fax 022 321 53 30, courriel jpbachmann@sunrise.ch ou

Dr Ysé Coulondre, rue du Conseil-Général 10, 1205 Genève, tel. 41 22 800 34 30
courriel y.coulondre@bluewin.ch

Pensez-y!

Lu dans la *Feuille d'avis officielle*: les dispositions légales en vigueur (Règlement sur les professions de la santé, K3 02.01, art. 11) font une obligation aux membres des professions de la santé d'annoncer au service du médecin cantonal (case postale 76, 1211 Genève 4 Plainpalais) leurs changements d'adresse, d'état civil, ainsi que toute autre modification de leur statut professionnel susceptible d'influer sur l'inscription au registre de leur profession. N'oubliez pas pour autant de les annoncer à l'AMG!

La lettre de l'AMG

Journal d'information de
l'Association des Médecins
du canton de Genève

ISSN 1022-8039

Paraît 10 fois par an

Responsable de la publication

Paul-Olivier Vallotton

Contact pour publication

Roger Steiger
Tél. 022 708 00 22
roger.steiger@amge.ch

Conception-réalisation

Christine Faucogney

Publicité

Médecine & Hygiène
Tél. 022 702 93 41
pub@medhyg.ch

Impression

Molésion Impressions

Distribué à 2800 exemplaires

AMG

Rue Micheli-du-Crest 12
1205 Genève
Tél. : 022 320 84 20
Fax : 022 781 35 71
www.amge.ch

Les articles publiés dans *La lettre de l'AMG* n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas la position officielle de l'AMG.

**Prochaine parution :
8 avril 2015**

**Délai rédactionnel :
23 mars 2015**

AROMED



FONDATION DE PREVOYANCE PROFESSIONNELLE



LA PRÉVOYANCE DES MÉDECINS